



Communauté de communes

**Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres consulaires**

OBJET : Fiscalité intercommunale : vote des taux de CFE, TF, TFNB et THRS pour 2026

EXPOSE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment les articles relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition 1379-0 bis, 1639 A et 1636 B sexies et suivants,

Vu la délibération 2025-074 du 18 décembre 2025, prenant acte du débat et approuvant le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2026,

Dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2026, il a été proposé de ne pas faire évoluer les taux appliqués en 2025.

Les taux seraient alors fixés comme suit :

Fiscalité	Rappel taux 2025	Prévisions taux 2026
Cotisation Foncière des Entreprises	23,99 %	23,99 %
Taxe sur le Foncier Bâti	0,468 %	0,468 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	3,31 %	3,31 %
Taxe d'habitation additionnelle	8,84 %	8,84 %

En matière de CFE, l'EPCI a la possibilité chaque année de mettre en réserve tout ou partie de la différence positive constatée entre le taux maximum de droit commun de CFE et le taux voté par l'assemblée délibérante. Le taux maximum de droit commun n'est pas connu à ce jour, il vous est toutefois proposé de mettre en réserve la totalité de la différence positive qui sera, le cas échéant, constatée lors de la communication de ce taux.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Finances - Economie - Emploi - Formation et Chambres consulaires » réunie le 10 février dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide pour l'année 2026 :

- de fixer à 23,99 % le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises,
- de fixer à 0,468 % le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti,
- de fixer à 3,31 % le taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti,
- de fixer à 8,84 % le taux de la Taxe d'Habitation additionnelle (résidences secondaires et locaux vacants),
- de mettre en réserve 100 % de la différence positive qui sera constatée en 2026 entre le taux maximum de droit commun de CFE et le taux voté par l'assemblée délibérante,
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 26 février 2026

La secrétaire de séance


Lucie GUERINEL

Le Président


Alain HUNAULT

AR-Préfecture

044-200072726-20260302-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02-03-2026

Publication le : 02-03-2026

Conseil Communautaire du 26




Le Président,
Alain HUNAULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix-sept heures trente, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant–Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sur convocation adressée le dix-neuf février deux mille vingt-six et sous la Présidence de M. Alain HUNAULT.

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD			X	P	Mme Nathalie BEAUDOIN
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Catherine CIRON
	Mme Jacqueline BOMBRAÏ	X				
	M. Rudy BOISSEAU			X	P	M. Jean-Luc MARSOLLIER
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X		X	P	Mme Claudie SONNET
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO			X	P	Mme Catherine LE HECHO
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET			X	P	Mme Lucie PAUL
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON		X			
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Franck DELAMARRE	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN			X	P	Mme Mireille BELLON-CHAMOT
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Éric ROBERT	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN			X	P	M. Alain LE TOLGUENEC
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU			X		
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET			X	P	M. Alain RABU
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY			X	P	Mme Martine CHEVALIER
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Lucie GUERINEL	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

M. Elias AMIOUNI a quitté la séance à 17h55 au moment de la projection du film sur le budget.

M. Elias AMIOUNI est revenu en séance à 18h22 au moment de la lecture de la délibération n°2026-009 Budget primitif 2026 avec reprise anticipée des résultats 2025 - budget annexe Transports.

Secrétaire de Séance : Madame Lucie GUERINEL

AR-Préfecture

044-200072726-20260302-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02-03-2026

Publication le : 02-03-2026



Le Président,

Alain HUNAUULT